

Depuis l'accident de Beyrouth en 2020 (explosion de nitrate d'ammonium dans le port), de nombreuses actions sont menées auprès des professionnels fabricant, stockant ou utilisant du nitrate d'ammonium ou des engrais.

En 2023, l'inspection des installations classées (service régional et unités départementales) contrôle un certain nombre d'installations de stockage d'engrais, afin de s'assurer que les installations sont bien autorisées, et qu'elles respectent la réglementation sur les installations classées.

34 inspections ont été réalisées entre fin janvier et mars 2023, principalement dans le nord de la région (Vienne, Charente et Charente-Maritime). Pratiquement toutes les inspections ont été réalisées de manière inopinée afin de vérifier que les stocks d'engrais ne dépassaient pas les limites déclarées.

Environ la moitié des sites inspectés respectaient, au jour de l'inspection, les tonnages d'engrais déclarés ou autorisés ainsi que la réglementation liée à tous les points de contrôle.

Les autres sites présentaient au moins une non-conformité, notamment sur l'absence de détection incendie, ou sur des problèmes liés aux réserves incendie (ces réserves d'eau ou de mousse doivent rester opérationnelles, de manière à pouvoir être mobilisées en cas d'incendies). Dans la plupart des cas, les non-conformités relevées étaient mineures. Toutefois, 4 établissements ont fait l'objet de propositions d'arrêtés de mise en demeure, vu la gravité des non-conformités relevées.



{© DREAL Nouvelle-Aquitaine}